



## Motion présentée par la CGT/ SNUI Sud Trésor Solidaires / FO Finances Publiques des Hautes Pyrénées aux membres du Conseil d'Administration de l'Action Sociale du département des Hautes- Pyrénées

Tarbes, le jeudi 24 février 2011

Madame la Présidente,

Des informations concordantes font état d'une évolution inquiétante des moyens humains et financiers accordés à l'action sociale par notre Administration Centrale .

En effet, les conclusions des groupes de travail des 1<sup>er</sup> et 14 février organisés par M. Gazave ( Sous directeur chargé des politiques sociales et des conditions de travail ) laissent entrevoir un véritable démantèlement des délégations départementales.

Ainsi, après le dégraissage continu des services de la DGFIP, il semblerait que l'Etat employeur ait la ferme intention de s'attaquer désormais à « rationaliser » l'action sociale dans notre Ministère.

**Des projets de régionalisation sont à l'étude et les délégations départementales se verraient petit à petit vidées de leur substance** par la perte d'un certain nombre de missions qu'elles assumaient jusqu'à maintenant avec l'entière satisfaction des agents (la gestion de l'attribution des différents prêts et la gestion de la restauration collective sont notamment visées).

Cet éloignement d'un contact humain au niveau local, s'il devait se concrétiser, nous apparaît totalement inadmissible, il concerne des décisions souvent lourdes de conséquences pour les agents de notre ministère, qui plus est dans le contexte de dégradation continue de notre pouvoir d'achat.

La traque aux emplois « récupérables » semble aussi lancée sur les emplois d'assistant(e)s des délégations départementales : les départements de moins de 1000 agents n'en seraient plus dotés et dans ceux de plus de 1000 agents, les assistants qui partiront, pour une raison quelconque, ne seraient pas remplacés. D'ores et déjà cinq départements ne sont plus dotés d'assistants de délégations.

Qu'en sera-t-il dans notre département alors que l'assistante actuellement en fonction est susceptible de faire valoir ses droits à la retraite au 31.12.2011 ?.

La politique du logement semble elle aussi visée : à terme, seuls les agents de la région parisienne pourraient encore bénéficier de la réservation de logements sociaux.

Nous demandons par conséquent aux membres du C.D.A.S des Hautes Pyrénées de se prononcer lors du prochain CDAS par un vote sur le texte suivant, texte qui devra être annexé au procès verbal de cette réunion :

**« les membres du CDAS des Hautes Pyrénées se déclarent opposés à tout projet national de remise en cause des missions actuelles des délégations départementales des services sociaux, ainsi que de la qualité et du montant des prestations sociales accordés aux agents de leur département »**

Nous demandons également au Directeur Départemental des Finances Publiques d'intervenir sans délais auprès du secrétariat général des Ministères Economiques et Financiers afin de réaffirmer son attachement et celui des agents du département au maintien de délégations départementales d'action sociale de plein exercice.

*Les représentant(e)s CGT/ SNUI sud trésor / FO au CDAS des Hautes Pyrénées*